

ARRETE DE POLICE N°1322

OBJET : Travaux réparation d'un poteau électrique pour le compte d'ORES à Profondeville
Route de Floreffe, entre les numéros 46 et 67.

Le Bourgmestre,

Considérant le courrier de l'Entreprise GENETEC S.A. (Chaussée de Marche, n°933, 5100 Wierde tél : 081/40.21.21) nous informant de travaux pour le compte d'ORES et sollicitant à cette occasion l'autorisation d'effectuer des travaux sur la voie publique et de réglementer la circulation, à Profondeville, Route de Floreffe, entre les numéros 46 et 67;

Attendu qu'il convient de prendre des mesures en vue d'éviter tout risque d'accident ;

Vu les articles L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et 135 § 2 et 133 & 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

ARRETE :

Art.1 Le 21 janvier 2021, la société GENETEC est autorisée à effectuer les travaux susnommés et à réglementer la circulation au niveau du chantier à l'aide de feux tricolores à Profondeville, Route de Floreffe entre les numéros 46 et 67.

Art.2. La signalisation conforme aux prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 7 mai 1999 sera placée et enlevée par les soins du demandeur, sous son entière responsabilité. Le demandeur veillera à indiquer au niveau du chantier, de manière claire et lisible, les noms et coordonnées du responsable de la signalisation. Copie du présent arrêté sera affiché par ses soins.

Art.3. L'entreprise qui effectue les travaux est priée d'informer les habitants de la voirie concernée via une copie du présent document dans leurs boîtes aux lettres.

Art.4. Les infractions à la présente seront punies des peines de simple police. La zone de police "Entre Sambre & Meuse" sera chargée de l'exécution de la présente.

Art.5. Expédition de la présente sera transmise aux Greffes des Tribunaux de 1^{ère} Instance et de Police, à Monsieur le Directeur des Opérations de la zone de police "Entre Sambre & Meuse".

Fait à Profondeville, le 18 janvier 2021

Le Bourgmestre ;



L. DELIRE